

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002/629/JAI du Conseil

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 101 du 15 avril 2011)

Page 5, au considérant 27:

au lieu de: «[...] Un coordinateur européen de la lutte contre la traite des êtres humains [...]»

lire: «[...] Un coordinateur de la lutte contre la traite des êtres humains [...]».

Page 5, au considérant 29:

au lieu de: « [...] l'accomplissement des tâches du coordinateur européen de la lutte contre la traite des êtres humains, [...]»

lire: «[...] l'accomplissement des tâches du coordinateur de la lutte contre la traite des êtres humains, [...]».

Page 11, à l'article 20:

au lieu de: «[...] la tâche du coordinateur européen de la lutte contre la traite des êtres humains. [...]»

lire: «[...] la tâche du coordinateur de la lutte contre la traite des êtres humains. [...]».
